

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1043

27 – EURE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERNAY

Ventes et cessions

879 270 239 RCS Bernay.

DAC.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 500.00 EUR.

Adresse : 398, Rue De Brionne, Bourgtheroulde-Infreville, 27520 Grand-Bourgtheroulde.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : RCS BERNAY 879 270 239 DAC Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle capital de 500 euros

Siège social : 398 Rue de Brionne 27520 GRAND BOURGTHEROULDE Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce

Commentaires : avis relatif au projet de fusion. Société absorbante : DAC, société par actions simplifiée unipersonnelle au

capital de 500 euros, dont le siège social est 398 rue de Brionne 27520 GRAND BOURGTHEROULDE, immatriculée au

Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879 270 239 RCS BERNAY. Société absorbée DAC2, société par

actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, siège social 398 rue de brionne 27520 GRAND

BOURGTHEROULDE, immatriculée au RCS de BERNAY sous le numéro 978 291 698. Evaluation de l'actif et du passif

dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 271 540 €, passif : 329 092 €. Conformément aux dispositions

de l'article L.236-3,II du code de commerce, et dès lors que la société HOLDING DAC, société à responsabilité limitée à

associé unique, au capital de 131 000 € siège social : 398 rue de brionne 27520 GRAND BOURGTHEROULDE,

immatriculée au RCS de BERNAY sous le numéro 978 180 941, détient la totalité des actions représentant la totalité du

capital social de la société absorbante et de la société absorbée, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la société

absorbée contre des actions de la société absorbante. L'apport fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions

et ne donnera lieu à aucune augmentation de capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. L'apport sera

comptabilisé au compte « Report à Nouveau ». Date du projet commun de fusion : 05/06/2025, date et lieu du dépôt du projet

au RCS au titre de chaque société participante : au greffe du tribunal de commerce de BERNAY le 05/06/2025..